



Une autre vie s'invente ici

# LE RÉFÉRENTIEL DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2025-2040

SEPTEMBRE 2022



## Référentiel d'évaluation 2025 - 2040

### Enjeu 1 - L'amélioration de la connaissance

#### Question évaluative : La connaissance du territoire a-t-elle été améliorée ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le Parc développe et complète l'inventaire de ses patrimoines.	Mesure 5. Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage	Nombre de base de données de référence à l'échelle du territoire
Le Parc comprend son territoire et en observe les évolutions.	Mesure 6. Observer et partager les évolutions du territoire	Nombre de bases de données de référence
		Nombre des études ponctuelles (et d'articles scientifiques) /an
		La mise en place d'un observatoire territorial

### Enjeu 2 - L'accès à la connaissance pour la compréhension du territoire par les habitants

#### Question évaluative : Les habitants ont-ils accès à la connaissance ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
La Parc vulgarise et met à disposition des données scientifiques et techniques	Mesure 5. Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage	Nombre de publications du courrier scientifique
		Nombre de données disponibles sur DataSud
		Site Internet SIT, nombre d'articles de vulgarisation
Le Parc contribue à une vision commune du territoire et de ses richesses	Mesure 42. Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel	La définition d'un schéma d'interprétation
	Mesure 44. Généraliser l'éducation à l'environnement et au territoire des jeunes générations	Nombre de classes touchées par un dispositif du Parc
	Mesure 7. Communiquer auprès de tous les publics	Élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication pour la mise en œuvre de la Charte
		Communication digitale : nombre de posts réseaux sociaux
	Nombre de rencontres avec le grand public	

### Enjeu 3 - L'appropriation de la Charte et l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre

#### Question évaluative : Les acteurs ont-ils contribué à la mise en œuvre de la Charte ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Les signataires et les partenaires participent à la gouvernance du syndicat mixte	Mesure 2. Mettre en œuvre une gouvernance partagée	Taux de participation aux instances (CS, Bureau, Commissions et copils, Conseil scientifique, Conférence des maires, Conférence des EPCI, CT, Forum des jeunes).
Le Parc anime et / ou fédère des réseaux d'acteurs	Mesure 3. Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire	Nombre et type de réseaux d'acteurs

### Enjeu 4 - La réduction de l'empreinte carbone

#### Question évaluative : Le Parc s'engage et contribue-t-il aux politiques de réduction de l'empreinte carbone ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le mode de déplacement actif et collectif se généralise	Mesure 39. Favoriser les mobilités durables garanties d'espaces publics apaisés	Nombre de kilomètres de voies cyclables et/ou piétonnes créés Le nombre de voyageurs de transports collectifs (public ou privé)
Les collectivités adoptent un mode de consommation plus sobre	Mesure 36. Accélérer et généraliser les démarches d'économie d'énergie	Nombre de collectivités adhérentes au SEDEL ?
		La baisse des consommations d'énergie des collectivités adhérentes au SEDEL ?
		L'atteinte des objectifs des PCAET
Le syndicat mixte est exemplaire	Mesure 37. Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables	La baisse des consommations du syndicat mixte (= chauffage, papier...)

### Enjeu 5 - La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire

#### Questions évaluatives : Le territoire produit-il des ENR ? Le territoire est-il autonome ?

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le territoire a généralisé la production d'ENR	Mesure 14. Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles et naturels	La mise en place d'une stratégie d'implantation de dispositifs de production d'ENR à l'échelle du Parc
Le territoire est autonome en matière d'énergie		La part du solaire devrait représenter environ 65% de l'ensemble des ENR contre 6.9 % en 2018
		La neutralité carbone est atteinte
	100 % de l'énergie consommée est produite via du renouvelable en 2050	

**Enjeu 6 - Un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement****Questions évaluatives : Le territoire est-il parvenu à un aménagement respectueux de l'équilibre entre préservation et développement ? Le territoire s'est-il donné les moyens d'un aménagement durable ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
L'occupation des sols permet l'équilibre entre préservation et développement	Mesure 9. Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines	% de documents d'urbanisme respectueux des vocations préférentielles du Plan de Parc
Le développement est maîtrisé	Mesure 10. Considérer les sols comme une ressource et un patrimoine à transmettre	% des collectivités couvertes par un PLU
		Superficie agricole utilisée
		Superficie agricole en ZAP
		Le nombre d'avis consultatifs et réglementaires donnés par le Parc par rapport aux sollicitations
		Evolution de la consommation d'espaces

**Enjeu 7 - L'accès de la population aux logements, aux services et commerces de proximité****Question évaluative : La population a-t-elle accès aux logements, aux services et commerces de proximité ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
La diversification des logements permet de répondre aux besoins des habitants	Mesure 13. Accompagner la rénovation de l'habitat et de la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement	Le nombre de bâtiments construits et rénovés ayant été accompagné par le Parc (collectivités et particuliers)
Les services et commerces de proximité	Mesure 11. Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres anciens	Part des résidences principales / secondaires
		Le nombre de villages/villes concernés par des actions en faveur de la résorption de la vacance et le maintien des services et des commerces de proximité
		Évolution des commerces et services dans les centres anciens des 5 villes

**Enjeu 8 - La qualité de vie dans nos villes et villages dans un contexte de changement climatique****Questions évaluatives : Nos villes et villages sont-ils résilients face au changement climatique ? La qualité de vie de nos villes et villages est-elle assurée ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Les villes et villages sont parvenus à désimperméabiliser, végétaliser	Mesure 38. Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants	Le taux de couverture végétal dans les villes (indice canopée)
		Nombre d'espaces publics désimperméabilisés (cours d'écoles, parkings...)

**Enjeu 9 - Le bien-être pour tous les citoyens****Questions évaluatives : Les citoyens ont-ils accès à un bien-être élémentaire ? La population a-t-elle la capacité à s'adapter aux évolutions à venir ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
La Parc contribue à la bonne santé de ses habitants	Mesure 27. Accroître la souveraineté alimentaire	Nb de collectivités engagées dans le réseau de la ferme à ta cantine
	Mesure 32. Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire	Nb de restaurants scolaires label "Eco-cert en cuisine"
	Mesure 38. Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants	Nombre d'offres et d'établissements touristiques marqués Parc ?
Le Parc accompagne les publics dans le changement de leur mode de vie.	Mesure 46. Agir avec les habitants pour une transition écologique et citoyenne	Nombre d'îlots de fraîcheurs requalifiés et/ou créés ?
		Nombre de partenariats mis en place avec les acteurs sociaux et de l'éducation populaire autour de l'objectif de transition ?

**Enjeu 10 - La préservation et le partage des ressources naturelles, notamment l'eau****Questions évaluatives : Les masses d'eau et les zones humides sont-elles en bon état ? La ressource en eau est-elle préservée et équitablement partagée ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le territoire est organisé pour une gestion intégrée de l'eau	Mesure 15. Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable	Le nombre de bassins en gestion coordonnée
	Mesure 16. Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides	
Les masses d'eau et les zones humides sont en bon état	Mesure 16. Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides	Pourcentage de zones humides à enjeux en bon état de conservation
		Le suivi de la qualité des eaux (Calavon)
Les besoins en eau du territoire sont assurés	Mesure 15. Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable	L'application des règles de partage et actions PGRE (Calavon + Largue)
		Indicateur contextuel : Nombre de bassins concernés par des arrêtés sécheresse
		Indicateur contextuel : Niveau et durée de restriction

**Enjeu 11 - Les écosystèmes en bonne santé****Question évaluative : Les écosystèmes sont-ils en bonne santé riche en biodiversité ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
La protection forte des milieux remarquables	Mesure 18. Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers	Surface et nobres de propriétaires forestiers privés regroupés en associations
		Nombre de chouettes chevêches
		Nombre des vautours percnoptères
		État de conservation des milieux ouverts des massifs du Luberon et des Craux Saint-Michel
		Les surfaces en protection forte
la préservation de la biodiversité par les activités humaines	Mesure 20. Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines	Surfaces agricoles agroécologiques (MAE cf enjeu agri diversifiée et labellisées bio)

**Enjeu 12 - La richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages****Question évaluative : Le parc est-t-il parvenu à préserver le patrimoine culturel et les paysages ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
L'accompagnement du parc à favoriser la conservation du patrimoine bâti	Mesure 24. Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel	nombre et le suivi des sites inscrits et classés Nombres d'édifices rénovés par le Parc Nombre de bâtiments inventoriés et le nombre de communes couvertes
Les paysages ne se sont pas dégradés	Mesure 25. Soutenir la préservation et l'évolution des paysages	Nombre de projets de requalification accompagnés par le Parc (avis, AMO) = paysages du quotidien Nombre de sites emblématiques accompagnés
Les acteurs sont sensibilisés aux paysages		Nombre de reconduction d'observation du paysage Nombre d'actions de sensibilisation / paysages menées par le Parc

**Enjeu 13 - L'accroissement de la responsabilité sociale et environnementale des activités économiques et humaines****Question évaluative : Le Parc a-t-il accompagné les activités économiques humaines dans la transition socio environnementale ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le Parc a contribué à la mise en place de réseaux d'éco acteurs responsables	Mesure 34. Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables	Nombre d'outils de sensibilisation (guides, ...) = hors animation Nombre de journées et d'actions d'animation autour des réseaux / an (ex. Journée entreprises, journée du tourisme durable, journée géopartenaies...) + nombre de participants ? Nombre d'entreprises et de partenaires marqués et labellisés

**Enjeu 14 - Une agriculture diversifiée, pérenne, rémunératrice et durable****Questions évaluatives : Le territoire a-t-il une agriculture diversifiée et rémunératrice ? Le territoire a-t-il une agriculture pérenne et durable dans un contexte de changement climatique ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Des filières territoriales identitaires à valeur ajoutée sont présentes	Mesure 26. Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux et valoriser l'agritourisme	Nombre d'agriculteurs ayant une activité de transformation ou de diversification Nombre de producteurs en SIQO % de producteurs en « Valeurs Parc »
La qualification des productions agricoles : SIQO et marque Valeur Parc		
Développement des techniques agricoles respectueuse de l'environnement	Mesure 29. Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles	Surface d'exploitations / (MAEC) de soutien aux pratiques agroenvironnementales Surfaces engagées PSE Part de la progression de l'AB et des conversions bio dans la surface agricole totale
Le territoire est parvenu à expérimenter pour s'adapter		Nombre de recherches sur les filières adaptées au CC suivies par le Parc

**Enjeu 15 - L'accroissement de la souveraineté alimentaire****Question évaluative : Les productions nourricières se sont-elles développées en prenant en compte l'importance de l'AB et l'accessibilité pour tous les consommateurs ?**

Critères d'évaluation	Mesures phares	Indicateurs
Le développement d'une agriculture nourricière durable	Mesure 27. Accroître la souveraineté alimentaire du territoire	Superficies consacrées aux productions nourricières % de Surface productions nourricières en agriculture biologique Nb exploitations cultures nourricières Nb exploitations élevage Nb exploitation en vente directe
Le territoire développe un approvisionnement local et biologique en restauration collective		En cours En cours En cours



## Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean-Jaurès  
BP122  
84404 Apt Cedex

04 90 04 42 00  
contact@parcduluberon.fr

